



Directeur de la publication  
Philippe MIQUEL  
CPPAP : 0609 S 06978  
Prix : 1 €

Imprimé par :  
SNUipp40  
17, Ilot Campus, Av de la Résistance  
40990 SAINT PAUL LES DAX  
☎ 05 58 91 07 64  
email : snu40@snuipp.fr  
site Internet : http://40.snuipp.fr/40

Dispensé de timbrage

**DAX CTC**

# Ouvertures 40

# P

**PRESSE**

DISTRIBUE PAR

LA POSTE 

Déposé le 8 avril 2008

**SNUIPP** des Landes

## Sommaire

Editorial	p 1
Paritarisme : Carte scolaire	p 2
Paritarisme : Mouvement du personnel	p 3
Ecole : Stages de remise à niveau,	p 4
Action syndicale : Journée d'info syndicale	p 5
Action syndicale : MANIFESTATION NATIONALE	p 6
AVS-EVS : Colloque et groupe intersyndical	p 7
Basic instit	p 8
Cahier central :	
Spécial mouvement	

Bimestriel

**n° 93**  
avril 2008

## EDITO : Le pari de l'intelligence

*Philippe Miquel, Secrétaire départemental*

Ce n'est pas celui de Xavier Darcos qui a choisi d'engager l'école sur un chemin rebattu qui sent la poussière de craie et les coups de baguette.

Programmes sortis de la naphtaline, stages discriminatoires et à courte vue, moins d'école pour tous... : caricature, simplisme et démagogie guident des réformes qui laissent "au bord du chemin" la grande idée de l'école de la réussite de tous.

Fort heureusement, les enseignants refusent dans leur immense majorité de devenir de simples exécutants au service d'une école à deux vitesses.

La pseudo-consultation organisée à la hâte va faire remonter un désaveu majuscule pour des programmes indignes, les stages de remise à niveau peinent à trouver volontaires et élèves, professeurs, parents d'élèves, lycéens s'unissent pour dénoncer l'absence de moyens pour la prochaine rentrée.

A l'encontre d'un air du temps réactionnaire, le SNUipp continue à dire qu'on ne peut



exercer notre métier difficile et passionnant sans en penser la complexité, que la question des moyens et du temps d'apprentissage est au cœur de la nécessaire évolution de l'école.

L' action collective syndicale a largement fait ses preuves. C'est elle qui permet aux personnels en ce mois d'avril de pouvoir choisir leur poste dans le cadre d'un mouvement équitable et transparent. C'est elle aussi qui pourra rejeter dans les semaines qui viennent une politique éducative régressive.

**C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous le 7 mai pour échanger dans notre réunion d'info syndicale et le 18 mai à PARIS pour la grande manifestation nationale.**



**JOURNÉE  
D'INFORMATION SYNDICALE  
mercredi 7 MAI  
MONT DE MARSAN**

Ordre du jour,  
modalités d'inscriptions,  
lettres aux parents, à l'IEN  
en pages 5 et 6

**Cahier  
spécial mouvement**

**Ouvertures 40**

Bulletin de la section départementale du **SNUIPP** des Landes

## PARITARISME

CTPD DU 3 AVRIL

### Les élus du SNUipp informent et rendent compte :

*En ouverture de ce CTPD consacré à la présentation des mesures de carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré pour la prochaine rentrée, Philippe Miquel, au nom de l'ensemble des organisations syndicales présentes donne lecture de la déclaration commune (à lire sur <http://40.snuipp.fr>)*

**E**n complément d'information, les représentants du SNUipp/FSU rappellent la situation peu enviable du département constatée dans la dernière étude ministérielle : 81<sup>ème</sup> place nationale en terme de taux d'encadrement (un des derniers départements à profil rural), 11<sup>ème</sup> place en terme de pourcentage d'enseignants sur postes classes traduisant le déficit important de postes de remplaçants, d'aide spécialisée, d'animation pédagogique...

L'inspectrice d'académie, en réponse, déclare qu'elle serait heureuse si les revendications des personnels pouvaient aboutir sur cette question. A la différence de son prédécesseur, elle affiche clairement certaines options dans l'élaboration de la carte scolaire : Ouvertures réservées aux écoles élémentaires qui atteignent dès à présent la moyenne de 26 élèves par classe et qui disposent des locaux nécessaires, pas d'écoles maternelles à plus de 28 de moyenne, création de postes de titulaires remplaçants dévolus à la formation continue ainsi que de postes pour l'animation pédagogique et l'ASH, affichage d'un grand nombre de mesures (21.25 postes consommé sur 28) avec programmation d'un CTPD d'ajustement fin août juste avant la rentrée. Sur les 600 élèves supplémentaires attendus en septembre, seuls 200 sont effectivement comptabilisés (32225 élèves). En fonction de la réalité de ces nouveaux arrivants, les postes restants seront attribués aux classes ou même retranchés au potentiel de TR créés.

Les représentants du SNUipp/FSU prennent acte de l'affichage d'une politique plus claire qui permettra aux écoles de s'organiser en amont et de l'effort réalisé vers la formation continue. Ils déplorent

que, compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe, ces choix s'effectuent forcément au détriment d'autres besoins : accueil des moins de 3 ans, sureffectifs des écoles primaires... Le seuil d'ouverture en élémentaire porté jusqu'à 26 signifie une régression pour le département, auparavant l'ouverture était envisagée dès le dépassement des 25 élèves de moyenne.

Le CTPD examine ensuite dans le détail l'ensemble des mesures. (vir ci-dessous).

Le SNUipp/FSU avance des arguments pour s'opposer aux fermetures qui frappent les écoles de Dax les Pins et Saint Vincent, de Mees, de Saint Pierre du Mont Jules Ferry, de Mont de Marsan Saint Médard... L'inspectrice d'académie se déclare prête à reconsidérer le cas de ces écoles fin août si les effectifs d'élèves augmentent. Les représentants du personnel obtiennent de faire figurer un dizaine d'écoles au pointage qui aura lieu avant la rentrée pour y obtenir une ouverture éventuelle : Herm, Peyrehorade, Pontenx les Forges, Rion des Landes, Saint Martin de Seignanx Jean Jaurès, Tosse, Saint Vincent de Tyrosse élémentaire, Saint-Yague, RPI Saint Vincent de Paul Tethieu, Saint Lon les Mines.

Concernant les postes en dehors des classes, le SNUipp/FSU se félicite de la création d'un deuxième poste de coordonnateur AVS, d'un poste de MAI et de conseiller pédagogique en EPS. Nous émettons des réserves sur la création d'un poste de CPC langue et culture régionale : Malgré la politique volontariste de l'administration, des collectivités locales et du milieu associatif, il nous semble que l'adhésion des familles et des enseignants est loin d'être majoritaire sur cet enseignement et qu'il y aurait d'autres besoins à combler plus prioritairement.

En liaison avec des restrictions de postes qui touchent aussi l'administration, nous constatons une tendance à puiser dans les postes d'enseignement pour prendre en charge certaines tâches qui relèvent de la gestion des personnels (coordonnateurs AVS, coordonnateur des missions auprès de l'IA...). C'est une tendance préjudiciable à un département qui manque de postes comme le nôtre.

L'inspectrice d'Académie fait part de son désir d'ouvrir le maximum de postes de compléments de service à des adjoints dès le premier mouvement (22 postes sont proposés). Le SNUipp/FSU souscrit à cette volonté qui permet un affichage plus clair des moyens : les TR doivent être effectivement des postes consacrés au remplacement à l'année. Nous demandons que soit respecté l'équilibre entre les circonscriptions et qu'il n'y ait pas de conséquences négatives pour les personnels en poste.

47 nouveaux postes à compétence linguistique doivent être créés au prochain mouvement : 43 anglais et 4 espagnol. Le SNUipp/FSU rappelle son opposition à ce type de postes qui ferme les possibilités de mouvement à un grand nombre de collègues. Il dénonce la mise en place de fait d'une hégémonie de l'anglais discutable dans notre département si proche de l'Espagne (sans parler de l'absence totale d'autres langues comme l'allemand !). L'inspectrice d'académie se dit sensible à ce problème et sur notre demande accepte de mener une étude pour développer l'enseignement de l'espagnol dans les écoles du secteur d'Hagetmau

Les représentants du SNUipp/FSU  
Cécile Texier, Martine Pouly,  
Michel Hager, Philippe Miquel

## PARITARISME

CARTE SCOLAIRE

### Les principales mesures de carte scolaire:

#### Les attributions de postes :

Arsague, Audignon, Candresse élémentaire, Capbreton élémentaire, Poyanne, Lucbardez, Orthevielle, Aire maternelle, Léon, Mont de Marsan Jean Moulin élémentaire, Morcenx gare élémentaire, Onesse maternelle, Orthevielle, Poyanne, Pouillon maternelle, St Paul lès Dax Lavielle élémentaire, Saint-Perdon, Saint Pierre du Mont Biarnès maternelle, Saint Pierre du Mont Biarnès Élémentaire, Saugnac et Cambran, Soorts-Hossegor, Tarnos Concarret

élémentaire, Tarnos Duroty maternelle, Tarnos Poueymidou élémentaire, Tarnos Lasplacettes maternelle, Tercis, Villenave,

#### Les retraits de postes :

Angrèsse, Biscarrosse Pierricq Maternelle, Clermont, Dax les pins élémentaire, Dax St Vincent maternelle, Lue, Mees, Mont de Marsan St Médard maternelle, Onesse élémentaire, St Pierre du Mont Jules Ferry maternelle.

#### Autres créations

- 1 CPC EPS
- 1 CPS Cultures et langues régionales
- 1 MAI
- 12 TRB Formation Continue
- ASH :
  - \* 1 IME les PLéiades Dax
  - \* 1/2 maître référent
  - \* 1 Option F
- Maison d'enfants à Castandet
- \* 1 Coordonnateur AVS et Gestion Matériel Adapté

*Rappelons que cette CAPD se tenait à la demande des élus du personnel afin d'obtenir de l'inspectrice d'académie un arbitrage sur les règles du mouvement. En effet lors d'un récent groupe de travail et au mépris de la concertation avec les élus du personnel jusqu'ici en vigueur, les IEN avaient présenté un certains nombre de nouvelles dispositions pour le mouvement rejetées par l'ensemble des organisations syndicales. A notre grande satisfaction, la totalité de ces mesures ont été rejetées par l'inspectrice d'académie, qui, sensible aux arguments développés par les représentants du personnel, a pris conscience de la remise en cause du paritarisme dont elles étaient porteuses.*

**Nomination sur un poste de direction**

Les enseignants nommés à TP sur un poste de direction et exerçant la fonction bénéficieront du barème majoré soit 2 points en plus.

Sur une demande des élus du SNUipp, l'attribution de la majoration direction sera aussi étendue aux adjoints ayant exercé l'intérim à compter des vacances d'octobre.

**Nomination sur un poste spécialisé**

Pour éclairer leur projet professionnel, les enseignants non spécialisés souhaitant une affectation sur un poste spécialisé seront conviés à une journée d'information et à un entretien avec les IEN (l'avis de l'IEN a été supprimé sur la demande des élus du personnel)

L'administration s'engage à permettre à ces enseignants d'effectuer 2 ou 3 jours de stage en début d'année pour faciliter leur arrivée sur ce type de poste.

**Nomination des conseillers pédagogiques**

Les enseignants titulaires du CAFIPEMF qui n'occupent pas ou n'ont jamais occupé un poste de conseiller pédagogique passeront un entretien préalable devant une commission avant les opérations du mouvement (mois de février) pour cette année mai et intégreront l'équivalent d'une liste d'aptitude départementale qui leur donnera accès aux postes qui se déclareront vacants.

Le mouvement des CPC se déroulera en quatre phases successives :

a) mouvement entre les CPC ayant des fonctions identiques, par spécialité départagés au barème

b) Mouvement entre tous les titulaires du CAFIPEMF (ou du CAEA) par spécialité ayant reçu un

avis favorable à l'entretien préalable, départagés au barème.

c) Mouvement entre CPC en poste dans leur ensemble, départagés au barème sur un poste généraliste et sur un poste spécialisé.

d) Mouvement entre tous les titulaires du CAFIPEMF ou CAEA départagés au barème.

Malgré leur demande les IEN n'auront pas à donner leur avis sur la nomination des conseillers pédagogiques en poste souhaitant participer au mouvement. Ils seront départagés au barème.

**Personnels de remplacement**

La nomination sur un poste de remplacement contrairement à la demande des IEN ne sera pas limitée à 3 ans. Par contre, l'IA par « un souci qualitatif » souhaite qu'ils soient inspectés tous les 2 ans.

**Postes à compétence linguistique**

La demande proposée par l'administration qu'ils soient uniquement implantés en classes élémentaires et en aucun cas en maternelle a été retirée.

Rappel :

Les postes non pourvus par un enseignant habilité seront attribués à TP, de plus pas d'enseignement de la langue.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Consultation sur le projet de nouveaux programmes**

Pour l'instant, la synthèse des consultations n'a pu être réalisée, Le compte-rendu départemental sera mis en ligne sur le site de l'IA.

**Stages de remise à niveau**

L'inspectrice d'académie n'est pas encore en mesure de donner de précisions sur les élèves et les enseignants concernés dans le départe-

ment. Le SNUipp manifeste de nouveau son opposition au principe de ces stages et fait état des consignes syndicales diffusées dans les écoles.

**Concours interne**

6 places pour 8 candidats. 1 seul reçu.

Nous avons réitéré notre position sur l'absurdité de ce concours et sur notre demande d'intégration dans le corps des professeurs des écoles sans concours et avec reconstitution de carrière.

**Calendrier 2008/2009**

L'IA confirme que la pré-rentree aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre, la rentrée des élèves le 2 septembre.

Nous réintégrons le calendrier national qui sera officialisé dans les jours qui viennent

**Sorties avec nuitées**

Le formulaire demandait l'avis du directeur. Cette formule sera remplacée par signature et observations éventuelles du directeur.

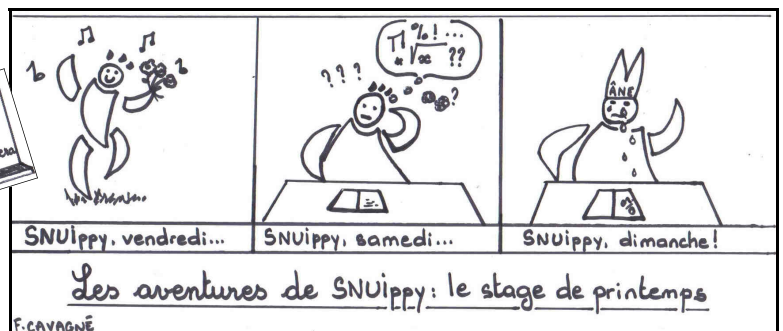
L'IA précise qu'elle n'autorisera que les sorties faisant partie intégrante du projet d'école.

**Remplacement des représentants du personnels**

A nouveau une élue du SNUipp n'a pu être remplacée pour la journée (elle siégeait toute la matinée en CTPD), c'était aussi le cas pour nos deux représentantes à la dernière commission de réforme. Le SNUipp rappelle que le remplacement des représentants du personnel est statutaire et doit être effectif pour leur permettre de tenir leur rôle sans pénaliser leur classe et leur école.

*Cécile Texier, Françoise Cavagné,  
Martine Pouly, Michel Hager,  
Philippe Miquel,  
Représentant le SNUipp en CAPD*

*Stage de printemps  
Réciter par cœur le proverbe:  
Cel qui rit vendredi dimanche pleurera*



## ECOLE

### FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

#### Stages de remise à niveau : économies ? menaces d'externalisation ?

*Le projet gouvernemental de réduire par trois le nombre d'élèves en difficulté passera par une seule et même solution pédagogique, celle du soutien. Soutien sur les heures dérogées par la suppression du samedi matin et soutien lors des stages de remise à niveau pendant les vacances donc en dehors du temps de classe collectif.*

**P**lusieurs remarques s'imposent : aucun bilan, aucune évaluation réelle des séances d'apprentissage dans les classes ni du rythme imposé à nos élèves pendant la journée de classe.

Pourtant, nombre de recherches, démontrent que face à la difficulté, l'enseignant doit modifier ses pratiques mais aussi l'organisation de la classe (travail en petits groupes, tutorat...).

s'acquièrent par l'entraînement" cela équivaut à priver les élèves qui en ont le plus besoin, d'une pédagogie du projet. Celle qui permet de mettre du sens derrière les apprentissages, celle qui permet une conceptualisation et une abstraction des connaissances, ce qui manque le plus souvent à ces élèves.

Il n'est jamais fait spécifiquement mention des aides apportées par les enseignants spécialisés des RASED. Ce qui revient à considérer les enseignants des classes comme des

"vrais" maîtres E (ceux qui ont la qualification). Sans parler du travail de prévention mis en place par ces mêmes enseignants à l'école maternelle, en particulier.

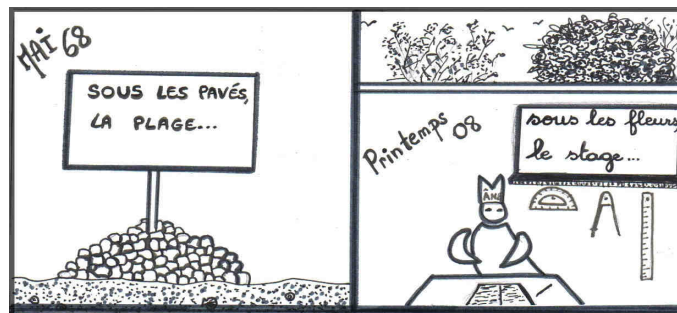
L'unicité de la solution fait délibérément l'impasse sur l'analyse des inégalités scolaires en terme de problématique socioculturelle. Nous sommes bien loin d'une politique spécifique pour les Zones d'Éducation Prioritaire!

Bref cette "soit disant", aide aux élèves en difficulté, ajoutée au contenu des nouveaux programmes tourne le dos à une conception de l'école, lieu de construction des savoirs où l'élève est aussi enfant, où l'ambition de chaque enseignant est de faire réussir tous ses élèves.

**Le SNUipp, depuis sa création et grâce à l'apport de nombreuses recherches, propose d'autres projets pour l'école avec plus de maîtres que de classe, plus de temps hors classe pour les enseignants permettant d'harmoniser et de construire nos pratiques différemment, avec une formation continue de qualité, des enseignants spécialisés en nombre suffisant. Une telle orientation exige bien sûr plus de moyens!**

**Or la priorité de notre gouvernement, n'est pas la réussite de tous les élèves, mais tout simplement que notre école coûte moins cher à l'État.**

Jean-Louis Saubion



Quelle efficacité de cette aide alors que ces élèves vont être repérés, donc stigmatisés en tant qu'élève en difficulté à qui on va demander de rester en classe ou de venir pendant les vacances pendant que les autres s'amuseront, joueront, bref retrouveront leur statut d'enfant !... ou auront le temps de participer à des activités culturelles, ce qui creusera encore les écarts !

Lorsqu'on met ces dispositifs en regard des nouveaux programmes, dans lesquels il est écrit que "les connaissances et capacités

spécialistes de toutes les difficultés scolaires. Alors même qu'au quotidien, dans notre pratique, nous nous retrouvons souvent démunis et manquons cruellement de temps pour nous réunir et échanger nos regards avec les collègues des réseaux.

Hormis la pédagogie de soutien, point de salut. Les difficultés, telles que celles qui sont aujourd'hui traitées par les maîtres G, n'auront plus à l'être au sein de l'école, idem pour les interventions des psychologues scolaires, ou des

## ECOLE

### FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

#### Aide aux élèves : Stages de remise à niveau, les consignes du SNUipp

**Pour le SNUipp, l'aide aux élèves en difficulté doit se faire, dans le cadre des horaires scolaires communs à tous, en groupe classe ou en petits groupes, grâce à l'intervention de maîtres supplémentaires et d'enseignants spécialisés en nombre suffisant.**

**P**our le SNUipp, l'aide aux élèves en difficulté doit se faire, dans le cadre des horaires scolaires communs à tous, en groupe classe ou en petits groupes, grâce à l'intervention de maîtres supplémentaires et d'enseignants spécialisés en nombre suffisant.

La constitution et la diffusion de listes d'élèves en difficulté, l'organisation d'actions éducatives en dehors du temps scolaire pour quelques uns vont à l'encontre de notre conception de l'école publique.

Le financement dérogé pour les "stages" pendant les congés scolaires est une provocation dans une période où l'on déclare que le budget de l'éducation interdit d'augmenter les salaires des enseignants ou de créer les postes nécessaires.

C'est pourquoi le SNUipp 40 invite tous les collègues à refuser de se porter volontaire pour l'encadrement des stages. Estimant selon le texte de la circulaire qu'il n'y a aucun élève "...pour lesquels un stage de remise à niveau pendant les congés de printemps

serait profitable..", il invite les équipes d'écoles à ne pas renseigner les tableaux proposés et particulièrement l'annexe 4 (élèves proposés pour un stage pendant les vacances de printemps).

Il propose aux écoles de faire remonter les véritables besoins des écoles primaires pour réduire la difficulté scolaire : effectifs réduits, maîtres supplémentaires, réseaux d'aide complets...

Infos et argumentaires sur <http://40.snuipp.fr>



## JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE.



# MERCREDI 7 mai, Mont de Marsan, Auberge landaise

## Suppression du samedi matin, Nouveaux programmes, stages de remises à niveau...

- ⊙ 9h00 Accueil
- ⊙ 9h30 Début de travaux



Gilles Moindrot,  
secrétaire général  
du SNUipp

- Les conséquences des réformes Darcos, s'y opposer, pourquoi et comment...

- Les propositions du SNUipp pour bâtir un école de la réussite de tous.

*En présence de Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp*

- **École, mode d'emploi ?** Être ou devenir professeur des écoles. Un film de Nicolas Bilder et Joëlle Gonthier.

Ce film tourné lors de la dernière Université d'automne du SNUIPP donne la parole à des enseignants. Chaque témoignage laisse deviner ce qu'est l'école ici et maintenant, avec ses grandes valeurs et ses problèmes quotidiens.

Le film fait aussi entendre le plaisir ressenti à exercer un métier qui se renouvelle en permanence, comme la pénibilité, la responsabilité ou les craintes qu'il y a à assumer cette charge, au quotidien et sur la durée. Il permet aussi de comprendre qu'à l'école, l'enseignant, aussi, apprend.

- ⊙ Fin de travaux 16h30.

- **Débat**  
l'évolution de notre métier, les enjeux de la formation initiale et continue.

### L'INFORMATION SYNDICALE sur temps de travail : UN DROIT POUR TOUS

*cf. décret du 28 mai 1982 relatif aux droits syndicaux dans la fonction publique.*

#### Qu'est ce que l'information syndicale ?

Les organisations syndicales sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, des réunions d'information.

Dans le premier degré, elles prennent la forme de deux demi-journées par an. Dans notre département, le SNUipp a pour habitude de regrouper ces 2 demi-journées en UNE seule journée.

#### Qui peut participer ?

Chacun, syndiqué ou non, a le **droit** de participer une réunion d'information syndicale de son choix, rémunérée.

Le "capital" de 2 demi-journées par an est individuel et ne concerne que les réunions d'information syndicale. (Ne pas confondre avec les réunions statutaires du syndicat telles les Assemblées Générales ou congrès pour lesquelles des Autorisations Spéciales

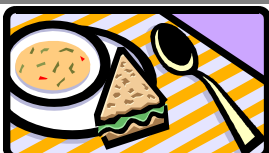
d'Absence peuvent être accordées par l'administration uniquement sur présentation d'une convocation nominative émanant du syndicat).

#### Comment participer ?

Il n'y a ni autorisation individuelle à demander, ni convocation à présenter, ni de réponse à attendre. Chaque participant doit informer son IEN de sa participation à la réunion.

Il faut également prévenir les parents d'élèves.

#### ⊙ Inscriptions.



Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire le plus tôt possible

- par email :

snu40@snuipp.fr

- par téléphone ou fax:

05.58.91.07.64

- par courrier :

SNUipp des Landes,  
îlot campus, av. de la résistance  
40190 SAINT PAUL LES DAX

Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Dans le souci d'une recherche de qualité accrue du service public d'Education, les enseignants travaillent, réfléchissent et innovent.

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient pour les enseignants des écoles deux demi-journées d'information syndicale par an.

Notre syndicat, le SNUipp/FSU, a choisi de regrouper ces deux demi-journées en une seule journée à laquelle je participerai

**le MERCREDI 7 MAI**

La classe ne sera donc pas assurée ce jour-là

Merci pour votre compréhension.

Lettre à l'IEN

Madame l'Inspectrice,  
Monsieur l'Inspecteur,

Conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 , j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 40

Le **MERCREDI 7 MAI**  
à **MONT DE MARSAN**  
De 9h00 à 16h30

Je vous prie.....

# **MANIFESTATION NATIONALE DIMANCHE 18 MAI PARIS**

**L'école publique, ses élèves et ses personnels  
méritent d'autres choix !**

**À force de multiplier les réformes  
et de vouloir les mettre en œuvre  
sans essayer d'en prévoir les conséquences,  
le ministre de l'éducation nationale  
soulève colère et indignation en pleine carte scolaire.**

## **INSCRIPTION :**

- **SNUipp 40**
- **FSU 40**

## **SOUSCRIPTION :**

Parce que vous ne pouvez pas venir  
et parce que vous soutenez cette action :  
*envoyez un chèque de soutien à FSU40.*

*La FSU a organisé les 12 mars derniers, un colloque sur la précarité dans la fonction publique.*

**A**près une première matinée où on nous a présenté les différents aspects de la précarité et leur application dans la fonction publique, plusieurs délégations ont été reçues dans les ministères concernés ainsi que par des parlementaires.

Sur la question des EVS et AVS nous n'avons pas eu de grandes réponses mais plutôt une idée plus précise de ce qui nous attend. En effet les représentants du gouvernement ou certains parlementaires de la majorité nous ont exprimés leur petite idée de la précarité et notamment celle dans la fonction publique.

Pour eux, ces emplois sont l'avenir du service public (« les fonctionnaires ne sont pas indispensables » pense un sénateur UMP) ou la précarité est quelque chose d'exceptionnelle dans notre chère Education Nationale (« il n'y a pas que quelques cas particuliers et la précarité est en baisse »).

En ce qui concerne l'accompagnement des enfants en situation de handicap, on ne peut pas dire l'heure de l'élaboration d'un véritable métier soit au rendez-vous (« On ne peut pas s'occuper des enfants handicapés toute sa vie alors il n'est pas nécessaire de créer un métier » nous expli-

que Mr Santini le ministre de la fonction publique).

Pendant les délégations, le reste des troupes ont discuté des actions à venir et des idées à mettre en place pour lutter plus efficacement contre la précarité dans la fonction publique.

Les idées principales sont : se battre contre toutes les formes de précarité, rendre plus visible les revendications des personnels précaires lors des différentes manifestations, rencontrer les élus en leur présentant le manifeste.

(sur <http://40.snuipp.fr>)

**Une démarche intersyndicale sur les emplois précaires de l'Education Nationale.**

*Au niveau départemental, la FSU 40 avait invité les autres organisations syndicales de l'Education Nationale pour mettre au point une démarche intersyndicale sur les emplois précaires de notre administration.*

**L**ors de cette rencontre intersyndicale (SGEN-CFDT, SNUDI-FO et SE-UNSA) il a été convenu d'une réunion pour constituer un groupe de suivi sur la précarité dans l'Education Nationale qui devrait se dérouler le mercredi 16 avril à

18H à l'union locale de FO à Dax.

Notre objectif est de rassembler des personnels précaires (EVS, AVS, Aide Educateur mais aussi les professeurs contractuels vacataires) qui seraient motivés pour s'investir dans

ce combat (rencontre avec des élus, préfecture, Inspection Académique.... Organisation de manifestations).

Si vous êtes intéressés par ce projet, merci de nous le faire savoir.

**Damien Delavoie**

**PARITARISME  
CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE FORMATION**

**Stages de formation initiale et continue : pour apprendre quoi ???**

*La réunion du groupe technique formation continue s'est déroulée mercredi 2 avril à l'Inspection Académique Cette réunion a pour objet la présentation générale du plan de formation de l'année scolaire à venir.*

**L**es élus du Snuipp ont demandé à M. Weber IEN qui présidait la réunion que avant de présenter le plan de formation 2008/2009, soit fait un bilan quantitatif de l'année en cours : bilan par les PE2, et bilan quantitatif des stages réellement réalisés cette année scolaire.

Les représentants des PE2, dans un bilan qui n'est pas représentatif de l'ensemble de leurs collègues car il n'y a pas eu de réunion préalable pour recenser les avis, informent l'assemblée de vécus différents par rapport aux stages filés, en fonction de l'accueil qu'ils ont reçu, du directeur, de l'école...), et réaffirment que ce volet de leur formation demande beaucoup de travail.

**Bilan du plan 2007/2008**

Les stages remplacés par les PE2 ont eu lieu ou vont avoir lieu dans les conditions prévues. Le SNUipp a fait remarquer à ce propos que les effets conjugués des stages filés et du nombre de PE2 en baisse ont fait passer de 1896 journées formation en 20/2006 à 984 en 2007/2008 !

Les stages dont le public ne nécessitait pas de remplaçants ont été tenus, (RASED, référents, CAFI-PEMF, CPC...)

Les stages remplacés par les TR n'ont pu se dérouler normalement que jusqu'à la mi-novembre. Passée cette date, ils ont tous été annulés par faute de remplaçants !

Alors qu'une des orientations nationales de la formation continue est « l'accompagnement du plan de rénovation des langues vivantes », nous déplorons la non tenue du stage d'habilitation en Espagnol. On ne peut se satisfaire du nombre de candidatures spontanées pour l'Espagnol et que les PE2 qui sortent de l'IUFM sont habilités en LV (allemand, anglais, espagnol), n'oublions pas le droit et la nécessité d'effectuer un stage d'habilitation en LV.

Cette situation atteint également gravement la formation initiale : des stages "obligatoires" des T1 et T2 ont été annulés. Les T1 n'ont eu que 2 journées de stage ! L'administration leur a proposé des animations pédagogiques pour « pallier ce manque » ! Le SNUipp a de nouveau dénoncé cette situation.

L'IA a confirmé sa volonté de consacrer 10 postes de TR uniquement au remplacement des stages. Le SNU exprime sa satisfaction par rapport à cette création, qu'il réclamait depuis plusieurs années, mais re-

grette toutefois qu'il soit possible de ponctionner, en cas de besoin, des moyens de remplacements dans cette « réserve ». D'autre part, le SNU rappelle que cette création se fera au détriment d'une amélioration du taux d'encadrement des élèves dans les classes, étant donné que celui-ci est déjà particulièrement élevé dans notre département.

**Le plan de formation 2008/2009**

dans la présentation qui en a été faite ensuite s'inscrit dans les orientations départementales déjà en cours. L'administration souhaite prioritairement assurer la formation initiale des T1 (4 semaines), des T2 (2 semaines) et des directeurs (5 semaines). Le nombre de places au concours 2008, donc de PE2 n'est pas encore connu.

*Pour le SNUipp, connaissant aujourd'hui la direction que le ministre Darcos veut donner à l'école, il n'est pas possible de croire que les orientations affichées et qui sont basées sur les programmes 2002/2007 pourront être tenues.*

*Quelles seront les nouvelles orientations. Gageons que des changements radicaux nous seront imposés. Nous aurons à exprimer encore notre opposition aux nouveaux programmes.*

**Christine Poulet**



## BASIC INSTIT

Dans cette rubrique d'expression libre : billets d'humeur, réactions, positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...

Au-delà de ces programmes qui exclurent beaucoup d'enfants du minimum culturel se profilent des projets malsains tendant à dresser les enseignants les uns contre les autres

### "J'ai eu 20 ans ce printemps-là."

**J**e terminais ma première année d'enseignement en Français-Hist/Géo dans les quatre classes du petit collège de mon village natal de Rion des Landes. J'avais été recrutée l'été précédent sur dossier scolaire, après entretien avec un inspecteur de l'Éducation nationale. J'étais donc **Suppléante éventuelle**, situation précaire parmi les précaires, payée entre 850 et 900 francs par mois en fonction du nombre de jours de classe, sans doute. Je dois reconnaître que je fus privilégiée, car, enseignant en collège, j'obtins toujours des postes à l'année, ce qui ne fut pas le cas de tous mes semblables, rémunérés uniquement lorsqu'ils étaient nommés sur un remplacement.

Mon entrée dans le métier coïncida donc avec la plus grande déferlante sociale que notre pays ait connue depuis 1936. Je ne crois pas avoir beaucoup réfléchi avant de m'engager dans un mouvement de grève générale dont on ne connaissait ni la fin ni les conséquences... En l'occurrence, je risquais tout simplement d'être remerciée à la fin du mois de mai puisque je n'avais pas de statut officiel dans la Fonction publique. Ce fut un moment de spontanéité,

de jeunesse folle mais tout de même surtout de conscience politique visant à rejeter ce que représentait le pouvoir en place et à casser les inégalités criantes.

Ce mouvement né chez les étudiants finit par mobiliser la plupart des travailleurs même les plus soumis au patronat : je citerai ceux des scieries de notre région qui virent du jour au lendemain leurs salaires quasiment doubler. Précisons que mes revenus de suppléante éventuelle étaient autrement conséquents que ceux d'une ouvrière de scierie à Rion des Landes.

Qu'en est-il aujourd'hui de la conscience politique des Français ? N'est-il pas encore venu le temps de se révolter devant l'injustice sociale grandissante, devant les propos qui visent à nier tout ce que nos prédécesseurs ont combattu ? Que restera-t-il très bientôt de la loi de 1905, de l'École Laïque, de la liberté de penser et d'agir en toute liberté et dans le respect d'autrui si nous ne bougeons pas ?

J'ai pris le temps de me pencher sur les nouveaux programmes de l'École primaire et je suis atterrée : les enseignants ont mis du temps à inté-

grer la notion de compétences transversales avec tout ce que cela implique de richesse pédagogique et voilà qu'aujourd'hui, par la volonté d'un chef d'État aux idées passéistes, on revient aux méthodes de mes années de Primaire. Parce qu'on ne veut pas se donner les moyens financiers de créer une École qui prenne vraiment en compte la mixité sociale, on va faire croire aux parents que « l'entraînement » va résoudre toutes les difficultés. Or, faut-il être enseignant pour comprendre qu'un élève qui a du mal à apprendre –souvent parce qu'il est préoccupé par des problèmes personnels complètement étrangers à l'école- aura encore plus de mal à supporter des heures supplémentaires même en groupe restreint ? On sait bien qu'avec ces enfants, il faut aller par d'autres sentiers.

Au-delà de ces programmes qui exclurent beaucoup d'enfants du minimum culturel qu'apportait l'École, qui gommeront tout accès à la réflexion et à l'esprit critique, se profilent des projets malsains tendant à dresser les enseignants les uns contre les autres. (heures supplémentaires en particulier).

Ginette Coudroy



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie  
BP 23107 - 31130 BALMA

Tél. : 05 62 27 59 10

E-mail : 02290@cmm.credmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Crédit Mutuel**  
Enseignant  
www.cme.creditmutuel.fr